

CHARTE DE BONNE GOUVERNANCE ENVIRONNEMENTALE ET SOCIALE

La Charte de Bonne Gouvernance Environnementale et Sociale traduit l'engagement de La Banque Agricole à œuvrer à la réduction de son empreinte écologique dans toutes ses offres de produits et services bancaires; à l'amélioration continue du bien-être social de ses employés et des clients et à la promotion d'une gouvernance durable de ses activités par la Responsabilité Sociale de l'Entreprise (RSE).

A cet effet, La Banque Agricole s'engage à :

- Intégrer la durabilité environnementale et sociale dans tous ses financements et à sensibiliser les clients sur les garanties de protection de l'environnement et la réduction des impacts liés à leurs activités conformément à la réglementation en vigueur au Sénégal;
- Promouvoir le financement de projets d'adaptation et/ou d'atténuation au changement climatique et l'accompagnement d'activités à faible émission de CO2;
- Nouer un partenariat fort avec le secteur privé et l'Etat pour le développement de la finance climat ;
- Œuvrer à l'amélioration continue des conditions de travail de ses collaborateurs et le respect strict des règles et principes de fonctionnement interne et de déontologie de la banque;
- Lutter contre l'exclusion et promouvoir l'égalité des chances entre les hommes et les femmes dans toutes les instances de décisions;
- Garantir à ses employés, aux visiteurs et ses clients un environnement de travail sécurisé et assaini dans tout le réseau d'agences et de bureaux;
- Lutter contre la corruption et la fraude par la sensibilisation, la prévention et les sanctions;
- Encourager et soutenir le renforcement de capacités de ses collaborateurs pour la quête perpétuelle de performance;
- Respecter les droits des clients et œuvrer pour la fourniture d'un service de qualité et la satisfaction client;
- Accompagner par la RSE des actions de développement socioéconomique des populations et le financement d'investissements socialement responsable;

Malick NDIAYE
Le Directeur Général

Directeur
Général